



Association Mille et Une Roues Roller

CHEZ SAMUEL GAY - 121 AVENUE DE COLMAR
67100 STRASBOURG

<https://www.1001rouesroller.fr/>

contact@1001rouesroller.fr



Strasbourg, 04/09/2020

Protocole sanitaire gymnase Saint-Florent de Strasbourg

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les recommandations décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales.

Les dispositions qui suivent tiennent compte du cadre législatif et des recommandations gouvernementales applicables à la date de publication du document (version du 25/08/2020), susceptibles de modifications en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et légal.

Yanne SILVESTRE, responsable initiation au sein du club assure la fonction de « référent Covid-19 »

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Éviter de se toucher le visage.
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres.
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- Porter un masque en dehors de la pratique sportive dans les lieux clos et ouverts.
- Aérer au maximum l'ensemble des espaces partagés.

2. ORGANISATION DU CLUB POUR L'ACCUEIL SUR LE SITE :

Les cours de roller sont dispensés par des initiateurs ou moniteurs détenteurs d'un diplôme fédéral FFRS (ou en formation pour son obtention), et sont destinés à des patineurs de niveau débutant à confirmé.

L'accès au gymnase se faisant par un escalier extérieur, il n'est pas recommandé que les participants viennent déjà équipés.

Nos engagements :

- Mise en place d'un listing identifiant chaque participants ou son représentant légal (nom, prénom, téléphone, adresse mail valide), à chaque cours, transmise au « référent Covid-19 ».



Association Mille et Une Roues Roller

CHEZ SAMUEL GAY - 121 AVENUE DE COLMAR
67100 STRASBOURG

<https://www.1001rouesroller.fr/> contact@1001rouesroller.fr



- Information sur l'obligation de port du masque sur nos différents supports (notamment Facebook) lors de l'entrée, des déplacements et de l'équipement des patineurs et accompagnants pour les plus de 11 ans.
- Mise à disposition de solution hydro-alcoolique à l'entrée la sortie du gymnase, en accès libre.
- Invitation à rejoindre les espaces de chaussage (bancs ou vestiaires) en respectant la distanciation sociale pour s'équiper ou aider à l'équipement des patineurs en respectant un sens de circulation défini.
- Ne pas accéder à la salle tant que le groupe précédent ne l'a pas quittée.
- Respect des consignes fédérales lors de la pratique.
- A la fin de la pratique, les patineurs retournent à leur place de chaussage (en portant le masque).
- Les accompagnants restent dans les zones de chaussage (respect de la distanciation et port du masque obligatoire) ou sortent attendre dehors.

3. ORGANISATION DU CLUB POUR L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES, L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE ET L'UTILISATION DU MATERIEL

Port du masque :

- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte sportive à partir de 11 ans, hors situation de pratique.

Vestiaires :

- Les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles, dans le strict respect des protocoles sanitaires du gestionnaire de l'équipement (définition d'une jauge de fréquentation, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération après utilisation). La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes et le port du masque y seront systématiquement respectés.

Matériel :

- Seul l'encadrant en charge du cours est autorisé à installer et manipuler le matériel pédagogique.
- Chaque participant pratique avec son propre matériel (rollers, casque, protections, eau).

Obligation des participants :

- Chaque participant ou son représentant légal est tenu de fournir un numéro de portable et une adresse mail valide.
- Il s'engage à prendre connaissance du présent protocole et le respecter, à adopter le comportement adapté pour assurer la sécurité de tous les participants et éviter la propagation du virus au sein du club, et à informer le « référent Covid-19 » en cas de signes ou en cas de contamination dans son entourage proche.



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Au sein de votre club à partir de 11 ans,
dans les espaces couverts ou de plein
air, en dehors de la pratique sportive

